

Viol dans une clinique à Port-Gentil

Un toubib agresse sexuellement une patiente dans la salle des consultations

J-P. A.
Port-Gentil/Gabon

LA nouvelle fait le buzz depuis quelques jours à Port-Gentil: un médecin aurait agressé sexuellement une patiente venue en consultation dans sa clinique. Les faits se seraient produits le 22 octobre dernier à la clinique "La Rosée". Ce jour-là, L.K., Gabonaise âgée de 18 ans, élève en classe de troisième dans un établissement secondaire de la place et enceinte de quelques mois, se rend à ladite clinique, située dans le deuxième arrondissement de la commune de Port-Gentil, pour être consultée par un médecin. Comme c'est sa première grossesse, sa mère lui tient compagnie. Mais une fois sur place, la maman de la jeune fille ayant constaté que beaucoup de patientes les ont précédées en salle d'attente, installe L.K., puis décide d'aller faire rapidement une course au marché de la Balise, non loin de là, promettant à sa fille de revenir bien vite à la clinique avant qu'elle ne passe chez la gynécologue. Mais les choses vont finalement très vite, L.K. étant reçue par le spécialiste



Le docteur Henry Washema Kaya a été écroué...

Photo : Jean Paulin Allougo



... à la prison de Port-Gentil, en attendant son procès.

Photo : JP Allougo/ L'Union

avant le retour de sa mère. La future maman se trouve toutefois encore dans la salle des consultations lorsque sa génitrice revient sur les lieux. A son arrivée, le docteur Henry Washema Kaya lui annonce que sa fille porte un enfant de sexe féminin, dans son ventre et que le fœtus est en bon état. Cependant, la mère de famille remarque que L.K. n'est pas bien dans sa peau et exprime physiquement un sentiment de dépit.

MANDAT DE DÉPÔT. Après avoir pris congé du gynécologue, la maman demande donc à sa fille ce qui ne va pas. L'enfant lui révèle alors qu'elle a été abusée sexuellement par le médecin dans la salle, pen-



La clinique La Rosée, lieu du drame.

Photo : Jean Paulin Allougo

dant qu'il l'examinait. Choquée, la mère de la victime retourne aussitôt voir le docteur Henry Washema Kaya pour en savoir plus. Mais le toubib nie tout en bloc. Sur ces entrefaites, une plainte est déposée par la mère de la victime au commissariat central de police

de Port-Gentil. Henry Washema Kaya est aussitôt interpellé, puis gardé à vue pour les nécessités d'enquête. Dans sa déposition, L.K. explique : « Il m'a mise sur la table, puis il a enduit un liquide sur ses doigts pour me faire le toucher. Il a ensuite pris mes jambes et les a mises sur son cou. Pendant un moment, il faisait des mouvements de va-et-vient, et quand il a quitté, j'ai mis le doigt dans mon vagin, et j'ai remarqué la présence du sperme. » Auditionné à son tour, Henry Washema Kaya, médecin congolais (RDC) âgé de 43 ans, a continué à nier les faits. Sauf que le certificat médical établi à cet effet révèle la présence du sperme dans le vagin de la future maman, confirmant ainsi les allégations de L.K. Présenté devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Port-Gentil, le mis en cause a été, après audition, placé sous mandat de dépôt à la prison centrale du Château. Il y attend désormais son jugement.

Faits d'ailleurs

Elle poursuit son ex en justice pour déformation vaginale

Une femme, âgée de 29 ans, attaque son ex-amant en justice car son pénis trop long a déformé son vagin durant leurs relations sexuelles. Elle réclame 9000 euros (environ 5,9 millions de FCFA) de dommages et intérêts afin qu'elle puisse se payer une opération de chirurgie esthétique en Afrique du Sud. Car, depuis que son vagin a été déformé par son ancien partenaire, Silindile Mangena n'a plus de plaisir lors de ses rapports intimes. Résidant au Zimbabwe, elle avait rencontré Mugove Kurima, 37 ans, en 2016 alors que ce dernier était déjà marié. Après plusieurs mois d'amour passionnel et de parties de jambes en l'air, il a finalement décidé de mettre fin à leur idylle en mai 2018 et de retourner avec sa femme.

Retrouvée morte violée et entourée de symboles sataniques

Alisa, 15 ans, venait de quitter la maison tôt le matin pour rejoindre la gare, via un raccourci à travers les bois, pour prendre le train afin de se rendre à son collège de Kharkiv (Ukraine). Quelques heures plus tard, sa maman prend le même sentier pour rejoindre la ville. Sur le chemin, elle découvre les espadrilles de sa fille abandonnées. Inquiète, elle se rend dans son établissement où les professeurs lui apprennent qu'elle est absente. Elle alerte alors la police. Le vaste dispositif de recherche mis en place permettra de retrouver le cadavre mutilé de la jeune fille dans les bois. A côté de la victime, des symboles sataniques dessinés sur le sol et deux coqs décapités pendus à des arbres. L'autopsie révélera que la victime avait été violée puis étranglée à mort. Le jour du drame, un homme a été vu en train de roder près de la gare. Son portrait-robot a été diffusé dans les médias.

Pour avoir étranglé son professeur, un lycéen mis en examen

Un lycéen de 16 ans, qui a frappé et étranglé son professeur de mathématiques à Bezons (France), parce que celui-ci l'avait exclu de sa classe, a été mis en examen pour violences aggravées. Il a également interdiction de se rendre dans son ancien établissement ou d'approcher l'enseignant agressé.

Rassemblés par JNE

Usurpation de titre et escroquerie

Un faux agent de la PJ neutralisé par des gendarmes à Ntoum

SCOM
Libreville/Gabon

Comme la nature a horreur du vide, Alain Franck Bousougou a profité de celui créé par les fonctionnaires de la Police judiciaire (PJ), aux abonnés absents à leur poste de contrôle du lycée technique Lubin-Martial Ntoutoume-Obame de Ntoum, pour se substituer à eux, et ainsi faire un contrôle en toute illégalité.



Le faux limier de la PJ sur le lieu de son "crime".

Photo : D.R



Un aperçu du dispositif utilisé par le suspect pour faire son travail de "flic".

Photo : D.R

LES éléments de la brigade de gendarmerie de Ntoum, chef-lieu du département du Komo-Mondah, ont démasqué dernièrement un individu se présentant comme Officier de police judiciaire (OPJ) de l'antenne provinciale de la Police judiciaire (PJ). Le pseudo flic, identifié comme étant Alain Franck Bousougou, Gabonais de 34 ans, a été placé sous mandat de dépôt, le vendredi 9 novembre 2018, à la maison d'arrêt de Gros-Bouquet. Il est poursuivi pour usurpation de titre et escroquerie. Une source militaire

proche de l'enquête situe les faits dans la nuit du mardi 6 au mercredi 7 novembre dernier. A ce moment-là, les gendarmes de la brigade territoriale de Ntoum sont en patrouille de routine, vers 3 heures du matin. En arrivant à la hauteur du lycée technique Lubin-Martial Ntoutoume-Obame, telle n'est pas leur surprise d'y trouver un contrôle de police routier. En effet, d'ordinaire, à cette heure de la nuit, les policiers en faction à cet endroit ont déjà vidé les lieux. Autre curiosité qui intrigue les gendarmes, le check-

point est à première vue tenu par un seul individu. Les agents en patrouille cherchent en avoir le cœur net en l'interrogeant. Confirmation de l'intéressé, qui leur expliquent ensuite que son collègue se repose dans leur QG de fortune. **DÉTENTION PRÉVENTIVE** « Mais en allant jeter un coup d'œil au lieu indiqué, les éléments de la brigade territoriale de gendarmerie vont se rendre compte de ce qu'il n'y a personne d'autre sur les lieux », fait savoir notre informateur. L'autre indice qui saute

également vite aux yeux des agents patrouilleurs, c'est que le policier ne maîtrise visiblement pas les codes universels de l'instruction militaire. Convaincus qu'ils ont affaire à un usurpateur et un escroc, les gendarmes mettent aux arrêts Alain Franck Bousougou, qu'ils conduisent ensuite au poste de gendarmerie pour nécessités d'enquête. Les OPJ prennent également le soin de retirer le matériel policier mis à contribution par le pseudo-policier - à savoir deux barrières métalliques et un cône de sécurité -,

dans sa sordide entreprise. Lors de l'audition, sieur Bousougou aurait tenté de tourner les enquêteurs en bourrique, avant d'avouer finalement être un faux agent de la PJ. Entre les mains des gendarmes, le suspect aurait eu des mots traduisant un certain remords : « j'ignore les véritables raisons qui m'ont poussé à agir de la sorte. Je m'excuse. » Un mea culpa qui n'a, visiblement pas suffi pour convaincre les magistrats du parquet de Libreville, puisqu'ils l'ont placé en détention préventive. En attendant son jugement.